



## Violence professeur -élève

Par **franck**, le 17/09/2009 à 21:37

Bonjour,

mon fils de 11 ans a été victime de brutalité de la part de son professeur "un coup de pied aux fesses le projetant contre un mur, et la menace d'une "claque sur la gueule".

J'ai conduit mon fils chez notre médecin de famille et un médecin urgentiste qui ont tout deux constaté un hématome .

j'ai également déposé une plainte en gendarmerie contre ce professeur .

Ma question est de savoir si je dois formuler une plainte manuscrite au rectorat de ma région?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **Marion2**, le 17/09/2009 à 22:12

Bonsoir,

Qu'a donc fait votre fils pour que son professeur lui donne un coup de pied aux fesses ? Il y a certainement une raison.

Cordialement.

Par **franck**, le 17/09/2009 à 22:55

Bonsoir ,

Tout d'abord merci de vous intéresser à mon affaire.

Pour répondre a votre question,la raison de ce coup de pied,a été la réponse a un refus de la part de mon fils a arbitré un match;refus que mon fils a argumenter par le fait qu'il ne savait pas arbitrer.

je précise que ce professeur de sport a également attrapper violemment un autre élève par le col pour le faire changer de place durant ce meme cours d'EPS.

je trouve dommage ,malgré la difficulté de travailler avec des enfants,d'employer ce genre de méthodes ,cela ne fait qu'instruire la violence a ces jeunes ados.

cordialement

Par **Marion2**, le **17/09/2009** à **23:02**

RE-bonsoir Franck,

Etes-vous allé voir ce professeur pour avoir sa version des faits ?

Je ne mets nullement en doute les explications données par votre fils, mais il est toujours préférable d'avoir la version des deux parties.

Cordialement.

Par **franck**, le **17/09/2009** à **23:09**

Non ,je travaille a l'étranger et mes horaires ne me permettaient pas de rencontrer ce professeur.

De plus ,l'affaire étant prise en charge par la gendarmerie,j'ai préféré leur laisser mener l'enquête.

Par **Marion2**, le **17/09/2009** à **23:18**

Il est fort dommage que vous n'ayiez pu discuter avec ce professeur d'EPS ou simplement avec le professeur principal et (ou) la direction du collège ou du lycée.

Attendez les résultats que vous donnera l'enquête de la gendarmerie avant de saisir le rectorat.

Cordialement.

Par **marto**, le **28/11/2013** à **17:24**

quelle que soit la raison, un professeur n'a pas le droit de toucher à un élève !

il faut en finir avec la langue de bois : oui, certains professeurs malmènent les élèves, ne leur permettent pas de se reprendre et la spirale infernale est engagée.

Par **maltis**, le **12/09/2014** à **11:43**

Salut, ma fille de sept ans à été violenté par son prof à Annoeullin dans le nord, j'ai déposé plainte mais la justice semble protéger ce prof, deux ans déjà et aucune nouvelle de la justice même mon avocat s'arrache les cheveux (voir youtube)